



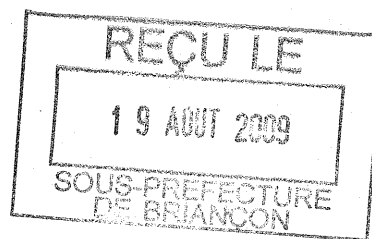
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 25
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 26



M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs : M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

Commune de Cervières : m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2009- 080 DU 6 AOÛT 2009

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

**OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
SUBVENTION 2009**
Plateforme d'Initiative Locale

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005, portant compétence en matière de développement commercial,

Vu la demande de subvention à hauteur de 19 000 € formulée par la Plateforme d'Initiative Locale en date du 2 janvier 2009, 14 000 € pour le fonctionnement de la structure (dont 9 000 € au titre de la prise en charge du loyer annuel de la PFIL) et 5 000 € pour les prêts d'honneur ;

Considérant que la Plateforme d'Initiative Locale a pour objet l'accompagnement humain et financer aux porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 16 juillet 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

- Approuve le versement d'une subvention de 19 000 € en direction de la Plateforme d'Initiative Locale, soit 5 000 € pour le fonctionnement de la structure, 5 000 € pour les prêts d'honneur et 9 000 € au titre de la prise en charge exceptionnelle du loyer en 2009.
- Dit que ce versement interviendra en une fois dans un délai d'un mois suivant approbation de ladite subvention,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'adoption du Budget Primitif du Budget « Général » 2009 à l'article 6574 service « DEVECO ».
- Précise que la Plateforme d'Initiative Locale doit s'engager :
 - à faire participer la Communauté de Communes du Briançonnais à toute remise de chèques aux créateurs/créatrices d'entreprises établis sur son périmètre,
 - à produire de façon biannuelle la liste des personnes ayant bénéficié du fonds de prêts d'honneur pour l'exercice en cours.

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE



Date dépôt S.P. : 18 AOÛT 2009

Date affichage : 19 AOÛT 2009